

FAGE : avec les élus associatifs et indépendants

Profession de foi

ELECTIONS

CNESER

2015

2017

«Un choix pour
l'avenir»



Du 1er juin au 19 juin 2015



Edito

Nos objectifs pour ce mandat s'organisent autour de quatre axes, déclinés en 20 priorités devant permettre au système d'enseignement supérieur français d'assumer pleinement sa responsabilité envers notre société. La FAGE défend un service public ouvert, accessible, garant de la réussite de tous au sein de formations de qualité adossées à une recherche renforcée et en capacité de rayonner.

Le mandat qui s'annonce verra s'opérer la structuration et la mise en place de regroupements d'établissements d'enseignement supérieur, et verra s'organiser le secrétariat français de la conférence ministérielle du Processus de Bologne. Ces échéances cruciales nécessiteront que le CNESER se fasse plus que jamais l'écho de la voix de la communauté universitaire et scientifique afin de choisir véritablement ce qui constituera le système d'enseignement supérieur et de recherche de demain, à l'échelle territoriale, nationale comme européenne.

C'est ensemble que nous défendrons ce projet ambitieux pour l'enseignement supérieur et la recherche, pour les étudiant-e-s et pour la jeunesse ! Ensemble, car c'est avec vous que nous entendons représenter les étudiant-e-s et porter ce projet. Choisir la liste de la FAGE, plus que soutenir une équipe candidate, c'est soutenir la démarche d'indépendance et de progrès de 2000 associations étudiantes et de 50 fédérations. C'est s'assurer d'une représentation par

des élu-e-s ayant pour seul objectif de défendre l'intérêt général de toute-s les étudiant-e-s, au sein d'une organisation nationale qui place le débat d'idées et la démocratie interne comme principes supérieurs, et comme pré-requis impératifs à toute orientation.

C'est donc avec plaisir et fierté que je traduis dans ces lignes la volonté et la motivation commune d'une équipe d'élue-s résolument déterminée à porter un projet ambitieux et collectif. Ce projet est traversé par des valeurs fondamentales que sont l'indépendance dans nos positionnements, le pragmatisme dans notre volonté d'impulser des réformes de progrès et l'humanisme dans notre conviction que le système d'enseignement supérieur doit être ouvert, accessible et au service de l'intérêt général ! L'enjeu pour nous, c'est de porter au plus haut ce projet sans nous départir de ces valeurs, tel que nous l'avons fait lors de la mise en place d'un Cadre National des Formations, ou lors des négociations autour de la loi Fioraso.

Pour un service public érigé en priorité de l'État et financé comme telle, pour des élu-e-s oeuvrant en faveur d'un système garant de réussite, de formations de qualité, d'une pédagogie innovante et d'une vie étudiante dynamique, nous avons besoin de votre soutien !

Merci pour votre confiance.

Tarek MAHRAOUI
Tête de liste « FAGE : avec les élus associatifs et indépendants »

Sommaire

- Edito** _____ **2**
- Qu'est ce que le CNESER ?*
Comment voter ?
- Profession de foi** _____ **6**
- Affirmer l'Université comme l'acteur central du service public d'enseignement supérieur et de recherche** _____ **6**
- L'Université au cœur du service public d'enseignement supérieur et de recherche*
Un financement public ambitieux et juste pour l'enseignement supérieur
Des établissements intégrés à leurs territoires
- Garantir la réussite de tous au sein de formations de qualité** _____ **14**
- Un enseignement de qualité au service de la réussite*
Un enseignement centré sur l'étudiant
Une vie étudiante au service de l'intégration sociale et de la réussite
- Sécuriser les parcours d'orientation et d'insertion professionnelle** _____ **22**
- Une orientation éclairée, choisie et réussie*
Renforcer l'insertion professionnelle
La formation tout au long de la vie
- Défendre une recherche publique de qualité** _____ **30**
- Une recherche financée publiquement et durablement*
Une formation des chercheurs renouvelée et valorisée
Une recherche intégrée à son territoire et projetée vers l'international
- La liste «La FAGE : avec les élus associatifs et indépendants** _____ **38**
- Les outils de la FAGE** _____ **39**

Le CNESER

Qu'est-ce que le CNESER ?

Le CNESER est le conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche. C'est un organe consultatif où se mêle l'ensemble des représentants de la communauté universitaire.

Le CNESER a pour fonction d'étudier les textes relatifs à l'enseignement supérieur et à la recherche. Décret sur l'encadrement des stages, répartition du budget des établissements, loi sur la formation professionnelle, accréditation des établissements d'enseignement supérieur, tout est passé au crible des 68 membres composant ce conseil.

Le CNESER se réunit soit en séance plénière, soit en formation restreinte (commission,

section permanente, section disciplinaire, etc.). Généralement, le CNESER se réunit une fois par mois en formation plénière ou en formation restreinte.

Le CNESER évolue avec ces élections. En effet, cette instance consultative fusionne avec une autre instance dédiée à la recherche : le Conseil supérieur de la Recherche et de la Technologie (CSRT). Cette fusion, prévue par la loi ESR du 22 juillet 2013, change la physionomie de la représentation nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. La représentation étudiante est maintenue à 11 binômes d'élus (titulaires et suppléants).



3
Dirigeants
d'organismes

17
Personnels des
EPST et EPIC

6
Représentants des
IATSS

11
Représentants
étudiants

40
Représentants des
Grands Intérêts de la
Nation

1
Représentants de la
CEDEFI

22
Représentants
des Enseignants-
Chercheurs

2
Représentants de la
CPU

Comment voter ?

NE VOTEZ PAS SEUL !

La procédure est longue et compliquée, il est nécessaire d'être le plus rigoureux possible. Des sessions de vote seront organisées dans chaque ville pour s'assurer de la validité des votes.

LE MATÉRIEL DOIT ÊTRE UTILISÉ DE LA MANIÈRE SUIVANTE :

> ÉTAPE 1

Insérer le **bulletin de vote** (et non pas la profession de foi) dans l'enveloppe n°1, sans la cacheter et **sans y apporter de signe distinctif**.

> ÉTAPE 2

- Insérer l'enveloppe n°1 dans l'enveloppe n°2 et y inscrire le nom, le prénom, et l'établissement **tels qu'ils apparaissent sur la liste électorale**
- Signer
- Cacheter l'enveloppe n°2

> ÉTAPE 3

- Insérer l'enveloppe n°2 dans l'enveloppe n°3 pour l'envoi
- Cacheter l'enveloppe n°3
- L'affranchissement n'est nécessaire que si vous expédiez d'enveloppe depuis l'étranger



ELECTIONS AU CONSEIL NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE	
Nom :	code d'identification : XXXX
Prénom :	
Etablissement :	
Signature :	
ENVELOPPE N°2	



Monsieur le Président de la Commission Nationale ELECTIONS AU CONSEIL NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE	LETTRE PRIORITAIRE M20g valable jusqu'au xx/xx/xxxx
ENVELOPPE N°3 NE PAS OUVRIR	MESR AUTORISATION xxxxxx 75xxx PARIS CEDEX xx



La période de vote débute le 8 juin. Tout vote envoyé avant sera invalidé !

Affirmer l'Université comme l'acteur central du service public d'enseignement supérieur et de recherche



En 1998, plusieurs pays européens, dont la France, lançaient l'idée de concrétiser la citoyenneté européenne dans le domaine de l'éducation, en initiant une dynamique d'harmonisation de l'architecture du système européen d'enseignement supérieur. De cette concertation furent élaborées l'année suivante des préconisations que chacun des 29 pays signataires s'engageait à mettre en place afin de créer un véritable espace européen de l'enseignement supérieur. Le processus de Bologne voyait le jour.

Alors que la France vient tout juste, lors du sommet interministériel d'Erevan, de prendre pour la période 2015-2018 la tête du secrétariat du processus de Bologne, les enjeux et les ambitions qu'il porte sont plus que jamais d'actualité. Un long chemin reste à parcourir vers la création d'un véritable espace européen d'enseignement supérieur, alors même que s'élèvent de plus en plus les sirènes voulant faire croire qu'un service public d'enseignement supérieur garantissant l'égalité républicaine des droits et la réussite de tous serait une utopie, voire une aberration.

La France doit promouvoir avec force et courage son modèle d'enseignement permettant l'accès de tous à l'autonomie et à la réussite dans son parcours de vie. C'est cette ambition que portera la FAGE et ses élus, afin de permettre à la France d'être en mesure d'impulser le renouveau du processus de Bologne, vers une structuration à même de répondre au défi de la démocratisation.



Le mot des candidats



La question des frais d'inscription est aujourd'hui centrale dans notre revendication d'un système juste, ouvert et garantissant à tous les jeunes le droit de se former. L'accès à l'éducation, au diplôme, doit être sanctuarisé comme un droit fondamental. Parallèlement, l'équipe CNESER de la FAGE devra sans cesse défendre le fait qu'une jeunesse qualifiée, diplômée, est une jeunesse en capacité de porter les aspirations de progrès d'une société. La formation des jeunes est à la fois un défi et une richesse collective, en ce qu'elle profite à l'ensemble de la société. Ainsi, je serai résolument attachée à rappeler qu'un service public d'enseignement supérieur et de recherche, fort et en capacité de remplir sa mission, est un impératif de premier ordre pour notre société. Et, pour un service public induisant la garantie d'accessibilité, l'équipe CNESER de la FAGE s'opposera à toute mise à mal de la logique de financement collectif de l'enseignement supérieur et de la recherche, notamment via l'augmentation des frais d'inscription.

Emmanuelle - Éluë à Toulouse 1 Capitole - Candidate CNESER pour la FAGE

Le mot des candidats

Comme tous les élus de la FAGE, mon engagement porte la volonté forte d'agir pour garantir l'accès à l'enseignement supérieur, ainsi que pour l'égalité des droits de tous les étudiants. Pourtant, les disparités entre établissements sont sources d'inégalités fortes. Nombre de formations sont aujourd'hui éloignées d'un modèle universitaire, qui par son essence même, assure l'égalité des droits et la démocratie étudiante. Qu'il s'agisse de frais d'inscriptions, ou d'accès aux aides sociales comme c'est le cas des filières sanitaires et sociales, la FAGE n'accepte pas la tradition d'un enseignement supérieur discriminant les étudiants selon leur filière, leur lieu d'études ou pire, leur origine. Au sein de l'équipe CNESER de la FAGE, je m'attacherai à revendiquer fermement l'intégration universitaire des formations, afin de centrer notre système d'enseignement supérieur autour de l'Université. Il ne s'agit bien évidemment ni de normaliser, ni de lisser les pratiques existantes, mais bien de permettre une unification profitable à tous. Profitable en ce qu'elle ouvrira des droits, adossera des formations à la recherche mais aussi parce qu'elle permettra la promotion des bonnes pratiques et le rayonnement des initiatives pédagogiques.

Guillaume - Élu à l'Université d'Auvergne - Candidat CNESER pour la FAGE





L'université au coeur du service public d'enseignement supérieur et de recherche

Promouvoir l'Université et son modèle

Le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche doit, par sa structuration et son dynamisme, garantir l'accès de tous à une formation de qualité, dans laquelle chaque jeune peut s'épanouir et devenir autonome. Aujourd'hui, l'éclatement de notre paysage de formation nuit à sa lisibilité et traduit de grandes inégalités entre étudiants, selon l'établissement fréquenté et son ministère de tutelle.

La FAGE s'appliquera à renforcer la place de l'Université dans le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche, afin de rassembler autour d'elle l'ensemble des formations. À travers une politique de

regroupement concertée et co-construite, la FAGE portera comme priorité l'intégration des formations non-universitaires au sein des universités, devant s'accompagner par l'application progressive des principes du processus de Bologne.

L'Université doit partager ses atouts et apporter un cadre global permettant l'harmonisation des diplômes et la mobilité entre ces derniers, l'adossement des formations à la recherche, la pluridisciplinarité des enseignements et la mixité sociale. Les élus de la FAGE seront attentifs à ce que soient préservées les spécificités, qui contribuent à la richesse et à l'excellence de chaque formation, et veilleront à s'en inspirer afin de tirer l'ensemble de l'enseignement supérieur vers le haut.

- Rendre effective la disposition prévoyant la co-tutelle de chaque formation du supérieur, en obtenant la publication du décret d'application de la loi du 22 juillet 2013
- Mener une réflexion sur la simplification et l'harmonisation des statuts spécifiques d'établissements d'enseignement supérieur
- Réunir l'ensemble des établissements et des formations au sein des regroupements, en veillant à préserver spécificités et bonnes pratiques
- Rendre obligatoires les conventions EPLE-EPCSCP et la double inscription pour l'ensemble des formations supérieures dispensées en lycée
- Favoriser la dynamique d'intégration universitaire des formations, notamment en ce qui concerne les formations sanitaires et sociales

Leviers

Un service public garant de droits

Les disparités entre établissements sont sources d'inégalités fortes : le droit à s'inscrire dans une formation du supérieur, le droit à être accompagné vers la réussite tout au long de son parcours, le droit à se faire représenter et défendre, le droit à une vie étudiante de qualité, le droit au redoublement ou encore le droit à la santé ne sont pas garantis pour tous les étudiants. Le modèle universitaire, par son statut, est le plus à même de garantir l'égalité des droits entre étudiants.

La FAGE oeuvre à faire en sorte que le capital financier, social et culturel d'un jeune ne représente pas un frein à son accès à l'éducation et au diplôme. Qu'il s'agisse de frais d'inscriptions, ou d'accès

aux aides sociales comme c'est le cas des filières sanitaires et sociales, la FAGE n'accepte pas la tradition d'un enseignement supérieur discriminant les étudiants selon leur filière, leur lieu d'études ou pire, leur origine.

Aussi, la sélection à l'entrée du supérieur, dont on sait que plus elle est précoce, plus elle tend à s'effectuer sur des déterminants socioculturels et financiers, ne peut représenter qu'une barrière nuisible à la démocratisation de l'accès au diplôme et à la réussite. Elle doit être refusée avec conviction pour permettre à l'université de rester le meilleur outil contre le déterminisme social. C'est uniquement par l'engagement fort du gouvernement au regard de la formation et de l'accompagnement que seront atteintes les conditions de la réussite de chacun.



Leviers

- Refuser toute forme de sélection à l'entrée de l'université
- Assurer le maintien de frais d'inscriptions bas pour tous les étudiants, et s'opposer aux frais supplémentaires illégaux
- Garantir à chaque étudiant les mêmes droits, quel que soit l'établissement de formation
- Faire de la démocratie étudiante un critère majeur d'évaluation dans le cadre des accréditations
- Encadrer les formations privées en adoptant une démarche volontariste

Étudiants internationaux : favoriser la mobilité

Les étudiants internationaux sont un atout décisif pour le rayonnement culturel international de la France, sa recherche scientifique, ses capacités d'innovations technologiques et le dynamisme de ses échanges. Pour autant, être étudiant en mobilité entrante est trop souvent synonyme de parcours du combattant, tant les exigences administratives, sociales et financières sont grandes.

Les élus de la FAGE revendiqueront l'abaissement des exigences financières, déconnectées de la réalité mais pourtant nécessaires à l'obtention d'un visa, afin qu'elles ne soient plus un facteur limitant à la mobilité entrante. Le visa, véritable casse-tête administratif, doit être délivré de manière pluriannuelle, en associant la communauté universitaire à l'arbitrage des préfetures. L'accès à l'information et l'accompagnement étant primordiaux, les élus de la FAGE affirmeront le rôle du CROUS guichet unique de l'action sociale étudiante : le réseau des oeuvres doit être réinvesti de la mission d'accueil des étudiants internationaux, et rendre son système d'aides sociales plus accessible en ouvrant le droit à l'aide spécifique annuelle dès la première année sur le territoire.

La langue française doit être défendue comme vecteur d'intégration des étudiants internationaux. Le test de connaissance en Français donne l'opportunité de mettre en place un accompagnement personnalisé visant à renforcer l'apprentissage de langue. Il doit cependant être standardisé et rendu gratuit. La FAGE, soutient les dispositifs d'accompagnement par les pairs et aspire à les généraliser afin de promouvoir une meilleure intégration pédagogique, sociale et culturelle de étudiants internationaux.

Un financement public ambitieux et juste pour l'enseignement supérieur

Un financement renforcé, très majoritairement public

Le contexte budgétaire de notre système d'enseignement supérieur et de recherche est à la fois inquiétant et incertain. Les dotations allouées aux établissements sont insuffisantes et l'évolution de la part du budget de l'État consacré à l'enseignement supérieur et à la recherche ne peut ni satisfaire ni rassurer. Capacités d'accueil limitées et tirages au sort, amphithéâtres bondés, taux d'encadrement abaissés, infrastructures non rénovées, la liste est longue et préoccupante.

Un investissement public fort est le premier garant d'indépendance et de stabilité. Alors que les dotations réelles dont disposent nos établissements, une fois les crédits gelés annoncés, ne progressent pas, que le Contrat Public État-Régions a été amputé de près de deux tiers de son volume et alors que la France figure toujours dans la moyenne basse des pays européens au regard de la somme investie par étudiant, l'équipe CNESER de la FAGE est résolument déterminée à mener la bataille budgétaire, consciente que l'affaiblissement de l'investissement de l'État, quelle qu'en soit la manifestation, ne peut aboutir qu'au recul de l'accessibilité et de la qualité des formations.

L'intégration de financements privés peut être bénéfique lorsqu'ils viennent renforcer l'investissement public et non le suppléer. Si le financement privé remplit cette condition de non-suppléance, c'est alors un levier pour l'innovation et le développement des relations entre enseignement



supérieur et monde professionnel. La valorisation de la recherche, une meilleure répartition de la taxe d'apprentissage ou encore la formation continue peuvent également être des sources de financement à encourager. Les élus de la FAGE resteront néanmoins vigilants : la diversification des financements ne doit en aucun cas être le prétexte justifiant une diminution des dotations publiques aux établissements.

Si le financement doit donc rester majoritairement public, il doit aussi être plus juste. Aucun établissement ne doit être oublié, aucune formation ne doit se voir être délaissée pour cause budgétaire. L'équipe CNESER aura à cœur de défendre les moyens alloués aux établissements afin que ces derniers puissent accomplir leurs missions de service public, et refusera la création d'un enseignement supérieur et d'une recherche à deux vitesses où les investissements, notamment par les IDEX, seraient concentrés uniquement sur quelques pôles dits d'excellence. Elle défendra une excellence et une accessibilité pour tous.

La FAGE demandera donc l'aboutissement d'une réforme profonde du système d'allocation des moyens aux établissements, afin de garantir une répartition plus juste, permettant à chaque établissement d'accomplir durablement ses missions de service public. Un rapport sénatorial non publié devait dresser l'état des charges imposées aux établissements mais non compensées par l'État, tels que le glissement vieillesse-technicité ou l'exonération des frais d'inscriptions des étudiants boursiers. Ces dépenses doivent être prises en compte dans la dotation des établissements.

Un financement collectif

L'enseignement supérieur est un bien public en ce qu'il est profitable à l'ensemble de la société. La FAGE refuse la logique considérant que l'accès à la formation serait avant tout un profit personnel, justifiant dès lors qu'il soit financé de manière individuelle. Une société en capacité de former de manière qualitative et ouverte sa jeunesse est une société du dynamisme, du progrès et de l'innovation. En cela, le financement de notre service public d'enseignement supérieur et de recherche, au même titre que nos hôpitaux ou nos écoles, est une priorité nationale collective. En cela, elle doit être financée de manière collective, par l'impôt et non pas une redevance individuelle.

L'instauration ou la hausse des frais d'inscription pose ainsi deux problèmes de taille. D'abord, celui de la mise à mal violente de l'accès aux études, de la favorisation de la reproduction sociale et de la sanctuarisation de l'élitisme. Ensuite, celui de la mercantilisation du savoir, devenu un produit que l'on acquiert et non plus une richesse collective que l'on partage.

L'équipe CNESER de la FAGE s'opposera ainsi à toute tentative de hausse des frais d'inscription, ainsi qu'à toute mesure qui s'appuierait sur une remise en question du caractère public de l'enseignement supérieur, à l'instar de frais d'inscription modulaires.

Leviers

- S'opposer à toute forme d'instauration de frais d'inscription modulaires généralisés dans les établissements d'enseignement supérieur
- Promouvoir des frais d'inscriptions symboliques, bas et permettant l'exonération des étudiants les plus précaires
- Revendiquer la sanctuarisation de l'enseignement supérieur et de la recherche comme service public et comme priorité nationale
- Ré-abonder le CPER, outil d'investissements utiles à la réussite des étudiants



Frais modulaires : un danger qui avance masqué !

Les frais d'inscription modulaires consistent à mettre en place une modulation de la participation financière des étudiants à leur formation, en fonctions de leurs revenus ou ceux de leur famille.

Sous prétexte de justice sociale, de plus en plus nombreux sont ceux qui défendent ce modèle, entendant établir qu'il ne serait ni socialement discriminant, ni dangereux pour l'accès aux études. Cependant, ce modèle entraîne une remise en question totale des modalités de financement de notre système d'enseignement supérieur : alors qu'aujourd'hui cette participation modulaire existe déjà, par l'impôt sur lequel s'appuie le financement des services publics, la logique des frais d'inscriptions modulaires fait reposer le financement de l'enseignement supérieur directement sur l'utilisateur, et non plus sur la participation collective. Les frais d'inscriptions modulaires renversent et anéantissent la conception publique de l'enseignement supérieur, et auront pour effet de précariser davantage l'accès des étudiants des classes moyennes aux études.

La FAGE refusera vivement toute conception individualiste de l'enseignement supérieur qui tendrait à faire du diplôme une marchandise commerciale comme une autre, c'est pourquoi ses élus CNESER s'opposeront de manière systématique à la mise en place de ce dispositif.

- Mobiliser pour s'opposer au désengagement financier de l'État
- Veiller à ce que l'équilibre entre financement durable et appels à projets ne tende jamais à privilégier ces derniers dans les dotations aux établissements
- Réformer en profondeur le système de répartition des moyens, en concertation avec les étudiants
- Obtenir la publication du rapport sénatorial sur les dépenses additionnelles obligatoires non compensées, et faire prendre en compte ces dépenses dans l'allocation des moyens
- Mettre en place un plan pluriannuel d'investissement dans l'immobilier et de recrutement des personnels

Leviers

Des établissements intégrés à leurs territoires

Des regroupements d'établissement au service d'une stratégie et d'une intégration territoriale

L'intégration de l'enseignement supérieur dans les territoires est un enjeu majeur afin de lui rendre toute la place qu'il doit avoir au sein de notre société. Sont en jeu la reconnaissance de l'intérêt de l'enseignement supérieur dans notre société, l'insertion professionnelle, le développement et l'ouverture des territoires.

Les regroupements d'établissements, introduits par la loi du 23 Juillet 2013, portent des enjeux structurels pour l'Enseignement Supérieur et la

Recherche, tant au plan de la visibilité de la recherche qu'au plan de la réorganisation territoriale de la carte des formations. Cette dernière doit être réfléchie de façon pragmatique et coordonnée en garantissant un enseignement supérieur démocratisé.

Plus que de l'enseignement de proximité, le rôle des regroupements doit avant tout permettre un accès à une formation de qualité, gage de réussite, et passant par une mise en corrélation de la carte des services de vie étudiante. Force est de constater que trop peu de CROUS ont été intégrés aux discussions lors de la construction des regroupements. L'équipe CNESER de la FAGE restera vigilante et demandera systématiquement que le réseau des

Œuvres soit co-constructeur de la politique de site en termes de vie étudiante.

Les nouvelles compétences confiées aux régions permettent d'identifier les regroupements comme des acteurs transversaux pour les collectivités. La FAGE veillera à ce qu'elles soient l'interlocuteur principal des régions lors de la définition des Schémas Directeurs de la Vie Étudiante.

La FAGE dénote depuis plusieurs mois le manque de réflexion menée en amont de la rédaction des statuts au sujet des politiques de vie étudiante, pourtant sujet devant être au cœur des préoccupations des regroupements. Lorsque les étudiants ont pu devenir acteurs des regroupements, ces thématiques, tout comme celle de la formation ont pu être remises au centre des discussions et donner lieu à de réels engagements.

Alors que les statuts des regroupements ont dans leur quasi-totalité été actés, et que le travail opérationnel des regroupements peut réellement commencer, l'équipe CNESER de la FAGE demandera que les différentes stratégies de coordination de la formation soient rapidement présentées et examinées en CNESER.

Un État pilote, garant de la stratégie nationale et de la carte des formations

La logique de regroupement d'établissements implique, avec sa mise en place, une vision renouvelée de la carte des formations, au niveau national comme régional. Au delà de la constitution de ces grands

ensemble et de la validation de la logique de regroupement d'établissements implique, avec sa mise en place, une vision renouvelée de la carte des formations, au niveau national comme régional.

Au delà de la constitution de ces grands ensemble et de la validation de leurs statuts, c'est la question de la politique de formation des futurs regroupements qui se pose. Si les regroupements peuvent être un moyen de mieux organiser la politique de formation des sites, celle-ci ne devra pas se résumer à faire porter par ces structures des diplômes « d'excellence », réservés à seulement quelques étudiants. Ces regroupements devront au contraire être l'occasion pour des établissements de porter ensemble des formations, à condition que cela n'impacte pas négativement les conditions d'études des étudiants.

Alors que la volonté de cohérence adossée à celle de coopération fait apparaître la nécessité de rendre l'offre de formation d'un regroupement plus lisible grâce à une "spécialisation raisonnée"

des sites, l'équipe CNESER de la FAGE veillera à ce que cette logique ne dérive jamais vers une ultraspécialisation de sites, et qu'une offre générale soit assurée à tous les étudiants.

L'intégration de plus en plus prononcée de l'enseignement supérieur et de la recherche à son territoire n'est pas sans éveiller la volonté de certaines régions d'acquiescer plus de compétences relatives à ce domaine.

Alors que les parlementaires examinent actuellement en seconde lecture le projet de loi pour une nouvelle organisation territoriale de la République, certains amendements tendent à vouloir confier aux régions un pouvoir décisionnaire sur l'organisation de la carte des formations du supérieur. La FAGE se mobilise pour contrer ces initiatives parlementaires et faire en sorte que cette compétence reste bien celle de l'État. L'équipe CNESER de la FAGE s'inscrira dans la même dynamique de préservation d'une compétence nationale, seule garante de l'égalité des droits.

Leviers

- Permettre une consultation large des acteurs dans la révision des cartes de formations
- Rationaliser la carte des formations, pour favoriser la réussite étudiante
- Asseoir la carte des formations comme une compétence nationale avec un CNESER garant d'une répartition équilibrée sur le territoire
- Accompagner les élus dans les démarches d'accréditation et d'évaluation des établissements



Leviers

- Mise en oeuvre d'une réelle politique de vie étudiante au sein des regroupements, intégrant les CROUS à leur gouvernance
- Accompagner la communauté universitaire dans l'acceptation et la prise en main de la construction des regroupements
- Mettre en place un cadre global et des politiques de site respectant les spécificités de chaque établissement
- Renforcer la démocratie étudiante au sein des conseils démocratiques des regroupements
- Exiger que les contrats de site soient communiqués au CNESER en amont
- Faire de la ComUE un acteur incontournable dans l'élaboration des politiques territoriales de l'ESR en les coordonnant en son sein avec l'ensemble des acteurs

Garantir la réussite de tous au sein de formations de qualité



Une concertation autour du Plan National de Vie Etudiante (PNVE) a toujours été une volonté forte de la FAGE. Une occasion unique de rassembler l'ensemble des acteurs concernés afin de mutualiser des revendications concrètes à destination des étudiants. Nous savons bien que les conditions de vie des étudiants sont des facteurs de réussite académique et par conséquent qu'elles constituent la première étape à une insertion durable. À travers le plan national de vie étudiante, nous souhaitons renforcer l'accessibilité sociale aux études supérieures, la réussite universitaire, et faciliter le parcours d'autonomie des étudiants.

Nous défendons fermement notre position du guichet unique qui facilitera toutes les lourdes démarches administratives de l'étudiant. La santé des étudiants est au cœur des débats de la FAGE qui souhaite développer les centres de santé universitaire et renforcer leurs missions de prévention.

Ce PNVE sera l'occasion pour la FAGE de tirer la sonnette d'alarme contre les dérives du salariat étudiant. Un statut harmonisé, portant des droits pour l'étudiant au sein de l'université et des entreprises, doit être une priorité face au risque de voir des inégalités sociales perdurer et pousser des étudiants toujours plus nombreux à se salarier.

Enfin la vie étudiante ne se limite pas à ses cours, l'épanouissement d'un jeune peut passer par une année de césure comme par une année d'engagement sur ou en dehors des campus. Cet engagement devra être valorisé et surtout sécurisé par un statut spécifique, tout comme devront être ceux des étudiants parents, handicapé, sportifs de haut niveau.

Ysé - Élu(e) à Toulouse III Paul Sabatier - Candidate CNESER pour la FAGE

La loi relative aux libertés et responsabilités des universités, dite LRU, de 2007 a donné aux universités une mission d'orientation et d'insertion professionnelle.

Cette mission s'est traduite par la mise en place de bureaux d'aide à l'insertion professionnelle. Victoire de la FAGE, la création des BAIP a permis le développement de ressources et d'activités supports de l'insertion professionnelle des étudiants. Pour autant, le développement constant de l'insertion professionnelle est le reflet de la reconnaissance d'un enseignement dont la qualité est attestée par le développement de démarches qualité et de la procédure d'accréditation.

Le développement de pédagogies innovantes est nécessaire pour répondre à l'évolution des publics. La pédagogie centrée sur l'étudiant, l'approche par compétences, l'évolution des modalités de contrôle des connaissances et d'évaluation des compétences ainsi que le développement du recours aux stages ou encore l'amélioration des conditions d'études et de vie étudiante sont autant de leviers que les élus de la FAGE entendent employer pour permettre une meilleure acquisition des compétences et donc une meilleure insertion professionnelle des étudiants.



Marqueur politique fort de l'action de la FAGE, la rénovation pédagogique m'apparaît naturellement comme l'élément clé d'une démocratisation réussie de notre système d'enseignement supérieur et de recherche. Il est urgent d'accélérer la sortie de notre système d'un tryptique maître-élève-savoir archaïque et de moderniser notre rapport à la transmission des savoirs. A une époque où le savoir est accessible partout et par tous, développer une pédagogie centrée autour de l'étudiant et de son acquisition progressive de connaissances et de compétences, est la solution qui doit retenir notre attention. Nous ne pouvons ni enseigner comme il y a soixante-ans, ni évaluer comme nous le faisons toujours, c'est à dire en mettant en place des évaluation-sanction, jugeant une performance à un moment donné plutôt que la progression. La rénovation de notre pédagogie devra nécessairement s'appuyer sur l'évolution de nos modalités d'évaluation. Celles-ci doivent mesurer des progressions en accordant une place majeure à l'interdisciplinarité et à la pratique en groupe. À cet effet, développer le contrôle continu, sous réserve de prévoir des régimes dérogatoires pour les étudiants en situation particulière, permet de faire de l'évaluation un élément pédagogique, plus qu'un couperet.

Jimmy - Élu à l'Université de Strasbourg - Candidat CNESER pour la FAGE



Un enseignement de qualité au service de la réussite

L'intégration des parcours de formation dans l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur

La FAGE a toujours développé une vision ouverte de l'enseignement supérieur, tournée vers l'Europe et son espace éducatif. Alors que la France vient de prendre la tête du Secrétariat du processus Bologne pour les trois années à venir, les élus de la FAGE oeuvreront à permettre à chaque étudiant d'évoluer dans un cursus cohérent, assurant une continuité tout au long du parcours de formation et une progressivité entre les différents cycles.

Le processus de Bologne s'est traduit en France par la structuration des formations autour du modèle Licence-Master-Doctorat, expression de la volonté d'harmoniser la construction des cursus au sein d'un Espace Européen d'Enseignement Supérieur. Son organisation en semestres composés d'Unités d'Enseignements renforce la place de l'étudiant en tant qu'acteur et décideur de sa formation et encourage sa mobilité, nationale comme internationale, mais aussi entre les cursus en favorisant le développement de passerelles et de voies d'orientation progressives.

Cependant, force est de constater que le système d'enseignement supérieur français reste très hétérogène. Un bon nombre de formations supérieures n'ont vu les principes de Bologne s'appliquer que de manière partielle, si ce n'est pas du tout, les tenant alors écartées de l'espace d'enseignement supérieur et des promesses de réussite qu'il porte. Ces formations, tubulaires et cloisonnées, créent des inégalités de droits entre étudiants. Les élus de la FAGE s'attacheront donc à faire de la nécessaire réingénierie de ces formations un dossier prioritaire.

Les enjeux de la mise en oeuvre du processus de Bologne sont particulièrement forts pour les filières courtes. Les diplômés attestant d'un niveau bac +2 (DUT, BTS) marquent une spécificité française qui trouve péniblement sa place dans l'architecture européenne des diplômes. Les étudiants dont l'objectif était d'accéder à une voie d'insertion professionnelle rapide sont souvent contraints à suivre une année supplémentaire en licence ou classe d'ATS afin de sécuriser leur diplôme. Les élus de la FAGE défendront une vraie reconnaissance des filières courtes au sein de l'architecture globale du processus de Bologne, afin de revaloriser leur mission d'insertion professionnelle tout en veillant à garantir passerelles et possibilités

de poursuites d'études. Aussi, les expérimentations de modularisation des enseignements, permettant notamment de répondre aux besoins de personnalisation des cursus, doivent être généralisées : l'équipe CNESER de la FAGE demandera la mise en place de référentiels de compétences décrits en unités d'enseignements pour l'ensemble des BTS.

Les cycles de Licence, Master et Doctorat doivent être construits de manière cohérente entre eux afin d'assurer une réelle progressivité de la formation, sans poser de barrières à la poursuite d'études. Aussi, l'articulation des semestres au sein de chaque cycle doit être pensée de manière globale et continue : la sélection entre M1 et M2 est à ce titre une aberration que les élus de la FAGE s'engagent à faire disparaître. Cette cohérence, plaçant la logique de semestrialisation comme standard pédagogique, devra être au coeur des accréditations qui seront étudiées en ce sens par les élus de la FAGE.

Leviers

- Veiller à l'application du processus de Bologne dans les procédures d'accréditation
- Engager avec le HCERES une évaluation de la mise en place du processus de Bologne
- Faire aboutir la réingénierie des formations qui n'ont pas évoluées vers le schéma LMD
- Faire reconnaître les filières courtes au sein de l'architecture globale du processus de Bologne.
- Garantir l'accès aux UE Libres dans chaque formation conduisant au grade de Licence
- Mettre en place un cycle de Master cohérent sur l'ensemble de ses semestres

Une politique exigeante d'assurance qualité

Le développement d'une politique d'évaluation ambitieuse, reposant à la fois sur un processus d'évaluation interne et une expertise externe et indépendante, est la condition indispensable de l'élévation de la qualité de notre système d'enseignement supérieur. La FAGE est à ce titre favorable à la logique d'assurance qualité prônée par le processus de Bologne, et veillera à ce que cette démarche progresse et réponde aux recommandations de l'European Association for Quality Assurance in Higher Education (ENQA).

En 2014, la FAGE obtenait la mise en place du cadre national des formations qui prévoit notamment la l'installation effective de conseils de perfectionnement dans chaque université et le renforcement de leurs missions. En lien avec des services internes et permanents d'assurance qualité, ces conseils doivent être au coeur de la démarche d'auto-évaluation et doivent réaffirmer la place des étudiants à chaque étape de ce processus. L'évaluation des enseignements doit être généralisée, ainsi que celle des équipes pédagogiques pour impulser l'innovation pédagogique. Les élus de la FAGE sont fermement attachés à ce que les résultats d'évaluation des établissements soient publics, et soutiendront le transfert de ces résultats vers les ESPE dans le cadre de la formation continue des équipes pédagogiques.

Le HCERES, garant d'une évaluation reposant sur des critères d'objectivité, de transparence et d'égalité de traitement, doit être installé sans plus attendre, et être moteur d'une politique de démarche qualité s'appliquant à l'ensemble de l'enseignement supérieur, public comme privé. La FAGE a obtenu via la loi du 22 juillet 2013, que les étudiants soient représentés au sein du HCERES. En lien avec ces représentants, les élus de la FAGE porteront la mise en oeuvre des recommandations ENQA en terme de démarche qualité dans les établissements comme élément décisif des accréditations. Afin de garantir une bonne utilisation des ECTS, et leur délivrance par les seuls établissements décernant des diplômes visés par l'État, les élus de la FAGE souhaitent doter le HCERES d'une mission d'évaluation des ECTS.



- Faire appliquer l'évaluation des enseignements et la mise en place des conseils de perfectionnement prévus dans tous les établissements
- Généraliser l'évaluation des équipes pédagogiques et de la formation continue des enseignants-chercheurs, en lien avec le HCERES
- Garantir le caractère public des résultats d'évaluation
- Accompagner les équipes d'élus dans les démarches d'auto-évaluation
- Harmoniser les procédures d'évaluation pour faciliter l'accréditation des établissements
- Développer l'évaluation des formations à distance par le HCERES
- Faire évaluer par le HCERES la délivrance des ECTS, pour protéger leur utilisation

Leviers

Expérimentations PACES

Lors des négociations autour de la loi du 22 juillet 2013, la FAGE avait posé plusieurs amendements afin de garantir un cadre sécurisant la mise en place des expérimentations visant à diversifier les modalités d'accès aux études de médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique. À mi-chemin de la période d'expérimentations, un premier travail d'évaluation des projets proposés et de leur mise en place devra être mené.

Alors qu'en mars dernier, le HCERES publiait pour la première fois, dans le cadre de sa campagne d'évaluation 2015-2016, des référentiels d'évaluation des formations générales et approfondies en sciences médicales, pharmaceutiques, odontologiques et maïeutiques, l'ensemble de ces résultats d'évaluation devront être mis en lien. Les élus de FAGE demanderont à ce titre la mise en place, au sein de la CNEMMOP, d'un comité de suivi de la réforme des études de santé, chargé d'établir des recommandations quant à l'évolution de ces formations.

Un enseignement centré sur l'étudiant

Une généralisation de l'approche par compétences

L'équipe CNESER de la FAGE revendiquera un changement de paradigme pédagogique. Il est en effet nécessaire de construire un enseignement par et pour l'étudiant dans lequel la posture de l'enseignant devient celle d'un facilitateur d'apprentissage. À l'heure du numérique, l'enseignant n'est plus le seul détenteur du savoir. Son action doit donc davantage être tournée vers la méthodologie et les techniques d'assimilation.

Sortir de l'acception de la pédagogie qui pousse aujourd'hui des centaines d'étudiants à se masser plusieurs heures dans un amphithéâtre pour prendre en note le cours d'un enseignant doit être une priorité. L'équipe CNESER de la FAGE entend promouvoir les pratiques centrées autour de l'étudiant et de son apprentissage. La mise en place de syllabus d'enseignement en début de chaque cours est nécessaire afin que les objectifs pédagogiques

soient clairement énoncés et que les étudiants puissent préparer leurs cours en amont, de sorte que le temps en présentiel soit davantage consacré à des débats participatifs et interactifs.

L'équipe CNESER de la FAGE portera également des revendications en terme d'apprentissage social. Les étudiants ne souhaitent plus seulement un enseignant debout devant la classe, mais bien un facilitateur qui encourage l'apprentissage collectif et connecté, au sein duquel chacun doit pouvoir s'engager et contribuer. La clé est de savoir relier les étudiants les uns aux autres, afin de changer la manière d'enseigner.

Si cette approche comporte une plus-value pédagogique indéniable, elle revêt deux autres intérêts de poids : l'intérêt social et sociétal consistant à faire réfléchir les jeunes les uns avec les autres plutôt que les uns contre les autres, et l'intérêt en termes d'insertion professionnelle consistant à être en mesure de doter les diplômés de compétences de travail en équipe et de réflexion

collective. Ces capacités constituent la réalité des besoins du monde professionnel.

L'approche par compétences doit permettre d'amorcer une réflexion essentielle sur le rôle de l'évaluation. Celle-ci, dans le supérieur se cantonne bien souvent en la photographie à un instant "t" d'une performance. L'évaluation ne saurait être une photographie-sanction d'une performance, mais bien un processus pédagogique mesurant la progression de l'apprentissage. À cette fin, le contrôle continu est la modalité de contrôle de connaissances et d'évaluation des compétences qui se prête le plus à mesurer une progression.

L'équipe CNESER de la FAGE entend accompagner les élus des établissements pour asseoir une vision de l'évaluation s'attachant plutôt à la validation de compétences, notamment par la mise en place du contrôle continu tel que la FAGE le définit au sein de sa contribution des états généraux de la pédagogie.

Déclencher la révolution pédagogique

La révolution pédagogique ne se fera pas sans la synergie de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur. L'équipe CNESER de la FAGE entend initier une dynamique en travaillant de concert avec les élus et acteurs de l'enseignement supérieur afin d'enclencher la révolution pédagogique.

Les étudiants doivent être acteurs des processus de perfectionnement des outils pédagogiques afin que les évolutions correspondent aux usages. Les élus de la FAGE demanderont la mise en place d'un comité national de suivi des innovations pédagogiques, dont les usagers seraient membres, chargé de recenser et d'impulser des pratiques innovantes. Les outils numériques devront faire l'objet d'une attention particulière. À ce titre, la FAGE revendiquera, dans le cadre d'un portail national numérique de l'enseignement supérieur, la mise en place d'un conseil de perfectionnement dédié aux plateformes de ressources pédagogiques numériques.

La révision des pratiques pédagogiques ainsi que des enseignements ne sera possible que si elle est soutenue et mise en oeuvre par les enseignants. À ce titre, l'équipe CNESER de la FAGE revendiquera l'accroissement de la place de la pédagogie dans la formation initiale et continue de ces derniers. De plus, l'activité pédagogique doit être valorisée tout au long de la carrière de l'enseignant-chercheur via la mise en place de décharges horaires encadrées, de primes d'activité ou encore de bonifications pour la progression de carrière. Dans cette optique, la FAGE désire aller plus loin en permettant d'étendre le dispositif de congé pour recherche ou conversion thématique au congé pour projet pédagogique. Les élus CNESER de la FAGE oeuvreront à rendre possible et à sécuriser les initiatives qui, portées par les équipes pédagogiques, tendent à proposer des formations et/ou pratiques innovantes. Cette sécurisation devra idéalement s'effectuer dans le cadre de la mise en place de vagues d'expérimentations cadrées et pilotées par le Ministère.

Leviers

- Accompagner la mise en place d'un comité national de suivi des innovations pédagogiques, en lien avec le CSL-LP et le CSM
- Doter les plateformes de ressources numériques d'un conseil de perfectionnement dont les usagers seront membres
- Développer la place de la pédagogie dans la formation initiale et continue des enseignants-chercheurs
- Faire reconnaître l'activité pédagogique dans la carrière des enseignants chercheurs : décharges horaires, primes d'activité et bonifications pour progression de carrière
- Étendre le Congé pour recherche ou conversion thématique en Congé pour projet pédagogique, projet recherche ou conversion thématique



- Mettre en place des portefeuilles numériques de compétences pour chaque étudiant
- Repenser les espaces d'enseignement pour en faire de vrais lieux d'acquisition des compétences
- Mettre en oeuvre un plan d'investissement pour l'accès aux outils numériques dans l'enseignement supérieur
- Établir, via les CSL-LP et CSM, des recommandations pour la mise en place de l'évaluation des compétences
- Élaborer des niveaux de certification à partir des référentiels de compétences
- Développer la logique d'évaluation diagnostic et de contrat pédagogique, permettant l'accompagnement personnalisé de chaque étudiant
- Obtenir un cadre réglementaire au contrôle continu

Leviers



Une vie étudiante au service de l'intégration sociale et de la réussite

Une vie étudiante inclusive

Les études sur la réussite en premier cycle sont formelles : la réussite est très fortement corrélée à l'intégration tant académique que sociale à l'Université. Les relations sociales et l'attachement à l'établissement sont des dimensions favorisant la réussite et luttant efficacement contre le décrochage universitaire. Considérer la vie étudiante, facteur de lien social et d'émancipation, comme dimension pleine et entière de l'enseignement supérieur et de la recherche est donc primordial.

L'évolution des politiques publiques en matière de vie étudiante doit être coordonnée de manière stratégique et cohérente sur l'ensemble de ses échelles d'action : nationale à travers l'élaboration d'un Plan National de Vie Etudiante ambitieux, revendication forte de la FAGE, et territoriale notamment via des schémas directeurs de vie étudiante construits au sein des regroupements, mettant en oeuvre des politiques de site comprenant des axes forts en matière de logement, de restauration, de santé avec la création de centres de santé universitaires ou encore de vie culturelle, sportive et artistique. Le CROUS, en tant qu'acteur central de la vie étudiante, doit ainsi être systématiquement intégré à l'élaboration de ces stratégies nationale et territoriales.

Le temps des études ne se résume pas à la seule acquisition de connaissances générales et de compétences professionnelles, il représente aussi un moment privilégié d'épanouissement personnel et de construction de soi, notamment par l'engagement associatif. La promotion d'UE de gestion de projet,

de rythmes universitaires adaptés, ainsi que des campagnes de communication sur les dispositifs de soutien à l'initiative étudiante à l'image des FSDIE doivent être généralisées.

Aussi, les établissements d'enseignement supérieur doivent être pro-actifs dans la montée en puissance du service civique en mettant à disposition des missions directement sur les campus.

La question des rythmes universitaires est également un élément important de la vie étudiante. La construction des semestres sur 12 semaines induit la mise en place d'emplois du temps surchargés, laissant peu de place aux travaux personnels, aux activités extra-universitaires et à l'engagement. Les élus de la FAGE demanderont l'étalement des semestres sur 14 semaines afin de diminuer la charge de travail hebdomadaire et ainsi promouvoir les activités extra-universitaires.

La FAGE continuera à militer activement pour l'ouverture d'un droit à la césure. Il est urgent d'assurer un véhicule réglementaire fort pour un dispositif universel de césure, offrant un cadre sécurisant et garantissant des droits aux étudiants. Aujourd'hui réussir ne consiste plus seulement à valider de manière tubulaire son parcours académique. L'acquisition de compétences dans le cadre d'une césure ou d'un engagement doit être reconnue et surtout valorisée. La reconnaissance des compétences informelles acquises durant les engagements doit également faire l'objet d'une priorité : les bilans de compétences et l'inscription dans les suppléments au diplôme des compétences acquises, en lien avec les services d'aide à l'orientation et à l'insertion professionnelle, doivent être généralisés.

Leviers

- Placer les regroupements au coeur de l'élaboration des schémas de vie étudiante, en coopération étroite avec les CROUS
- Étendre les semestres universitaires à 14 semaines
- Accompagner la centralisation de la gestion des rythmes à l'échelle des regroupements
- Ouvrir un droit effectif à la césure pour tous les étudiants
- Développer le rôle des services civiques au sein des universités
- Faciliter la reconnaissance et la valorisation de l'engagement étudiant : bilans de compétences, VAE et annexe descriptive au diplôme

Une vie étudiante permettant la réussite de tous

Concevoir la réussite de toutes et tous dans l'ESR passe notamment par le soutien et le développement des pédagogies différenciées et ce notamment via les dispositifs de tutorat par les pairs. Conçus comme un apprentissage interactif qui implique de manière active les apprenants dans le processus d'apprentissage, le tutorat par les pairs permet de travailler sur l'aspect multifactoriel du soutien aux étudiants. Ces dispositifs assurent un soutien à la fois informatif, par la transmission des savoirs et des savoirs-faire via des tuteurs, mais aussi en permettant un soutien sur l'estime de soi des tutorés quant à leur capacité de réussite, permettant de lutter activement contre la reproduction des inégalités sociales.

L'enjeu d'une vie étudiante adaptée à toutes les situations réside aussi dans les prévoyances spécifiques que doivent mettre en place les établissements. L'équipe CNESER de la FAGE sera à ce titre vigilante, lors des accréditations, à ce que les établissements mettent en place des régimes spéciaux d'études. Ceux-ci doivent permettre aux étudiants salariés, mais aussi sportifs, parents, artistes, engagés ou en situation de handicap de bénéficier de possibilités d'aménagement d'étude. Les élus CNESER de la FAGE accompagneront, en amont, les élus étudiants dans la mise en place de ces régimes au sein des établissements.

Si elle doit s'adapter à tous, la politique de vie étudiante d'un établissement doit aussi veiller à ne tolérer l'exclusion de personne. Aussi, les élus CNESER de la FAGE seront attentifs à l'effectivité des référents "égalité" au sein des établissements, et à leur capacité d'action concrète sur les thématiques de discrimination, de harcèlement et d'exclusion. L'Université, par définition lieu d'émancipation collective, ne peut tolérer que s'exercent en son sein des pratiques discriminantes, sexistes et excluantes.

Étudiants salariés : garantir des droits

Pour la FAGE, le salariat étudiant peut, dans la mesure où il n'est pas contraint par le besoin financier, concourir à l'acquisition d'une expérience professionnelle qu'il se doit de valoriser. S'il convient, bien entendu, de rendre les stages universitaires plus accessibles, il ne faut pas imposer d'immobilisme quant aux droits des étudiants salariés : y renoncer reviendrait à stigmatiser davantage les étudiants salariés.

Dans un cadre sécurisé de régime spécial d'études assurant aux étudiants des aménagements d'études, l'adaptation des modalités d'évaluation et le droit à un accompagnement personnalisé, les élus de la FAGE défendront la valorisation et la reconnaissance au sein du supplément au diplôme des compétences acquises au cours du salariat. Des UE libres pourront également être développées en ce sens.

Au delà de l'université, l'équipe CNESER de la FAGE oeuvrera à consolider les droits de l'étudiant salarié au sein de l'entreprise, avec la mise en place de contrats adaptés, d'une durée inférieure à 12 heures, garantissant des droits concrets, comme la mise en place d'un congé d'examen. La FAGE a obtenu un premier pas en ce sens en faisant porter un amendement à la loi Macron lors de son examen au Sénat. Elle veillera à ce que la disposition prévoyant la rémunération lors de ce congé soit réintégrée lors du passage du projet de loi devant l'Assemblée Nationale.

Les élus de la FAGE sont attachés à l'accès au droit commun pour tous. À ce titre, il n'est pas acceptable que des jeunes soient tenus à l'écart d'une mesure d'aide sociale sous prétexte de leur statut étudiant. La FAGE défendra donc un accès de tous les jeunes, y compris des étudiants et des apprentis, à la prime d'activité, et ce dès la première heure travaillée.

Leviers

- Développer les tutorats d'accompagnement par les pairs : tutorats d'accueil, méthodologiques, disciplinaires, ...
- Harmoniser les modalités et dispositifs relatifs à la mise en place de régimes spéciaux d'études
- Donner les moyens aux référents "égalité" d'avoir une action concrète et reconnue
- Cadrer des critères d'évaluation et d'auto-évaluation de la qualité de la vie étudiante au sein de la procédure d'accréditation



Sécuriser les parcours d'orientation et d'insertion professionnelle

La réussite universitaire est conditionnée à de nombreux facteurs. L'entrée à l'université est trop souvent subie du fait d'un parcours d'orientation chaotique en ce que le nouvel étudiant n'a pas été accompagné dans ses démarches de définition de projet personnel et professionnel en amont de ses études universitaires. La FAGE entend répondre à cette situation en défendant la concrétisation d'une réelle continuité secondaire-supérieur et en portant des projets innovants.

La mise en place d'une spécialisation progressive en Licence constitue une réelle opportunité pour la définition continue des choix d'orientation et de spécialisation des étudiants. Les liens entre l'université et les branches professionnelles sont à renforcer pour s'assurer d'une adéquation entre les compétences attendues sur le marché de l'emploi et celles auxquelles sont formés les étudiants. C'est d'ailleurs dans un contexte d'évolution constante du paysage économique que les universités se doivent d'accompagner les attentes sociétales en matière d'évolution des qualifications en proposant des dispositifs de formation tout au long de la vie.



Les filières courtes constituent une réelle richesse pour notre système d'enseignement supérieur. La co-construction de l'offre de formation avec les branches professionnelles et le taux d'encadrement important expliquent les taux d'insertion professionnelle sans pareil et dénotent de l'adéquation entre les formations et les besoins en termes de qualification sur le marché du travail. Destinées initialement aux bacheliers technologiques et professionnels, ces filières leurs sont de plus en plus difficiles d'accès. Si certains bacheliers professionnels s'orientent vers l'université, c'est davantage car les places des IUT et des BTS sont pourvues par des bacheliers généraux ainsi que pour se donner le temps de préciser leurs choix d'orientation. Les jeunes ont en effet bien compris qu'une sortie de l'enseignement supérieur se traduisait trop souvent par une exclusion définitive du système éducatif. Alors qu'était annoncée, fin 2014, la création de sections professionnelles supérieures, la FAGE estime que l'enjeu ne réside pas tant dans l'ouverture de nouvelles voies que dans la préservation des objectifs initiaux des voies existantes. L'équipe CNESER de la FAGE sera attachée à ce qu'une poursuite d'étude adaptée soit garantie à tous les bacheliers, notamment grâce à la priorisation accordées à ceux issus des baccalauréat technologiques et professionnels.

Yoann - Élu à l'Université de Bretagne Occidentale - Candidat CNESER pour la FAGE



Le diplôme est aujourd'hui la garantie d'insertion professionnelle la plus fiable. L'accès au Master doit ainsi être assuré pour tous les étudiants qui le désirent. Pourtant, force est de constater que l'organisation actuelle du Master ne permet ni un accès ouvert, ni une cohérence pédagogique. En effet, la présence d'une sélection entre les deux années de Master empêche la construction progressive et cohérente d'une formation sur quatre semestres, et nuit à l'accès au diplôme.

L'équipe CNESER de la FAGE poursuivra ainsi le travail entamé dans la revendication et la conception d'une réforme ambitieuse du Master, afin de mettre fin à la sélection -qu'elle se situe en première ou en seconde année- et de permettre à tous, l'accès à un Master de son choix. Grâce à un dispositif d'admission post-licence, chaque étudiant pourrait ainsi accéder de droit à un des Masters issus de ses choix, s'il est compatible avec la mention de sa Licence.

Comme l'ensemble de l'équipe CNESER de la FAGE, je suis persuadée que l'augmentation du niveau général de qualification de nos concitoyens passe par un effort de démocratisation du Master. La proposition que porte la FAGE oeuvre en ce sens et il est de notre responsabilité d'obtenir sa mise en place.

Marina - Éluë à l'Université de Picardie Jules Verne - Candidate CNESER pour la FAGE



Une orientation éclairée, choisie et réussie

Un service public d'orientation garant de la continuité scolaire - enseignement supérieur

Assurer un service public d'orientation représente le premier levier d'une politique globale de formation et d'insertion professionnelle et sociale des jeunes. Cependant, le parcours d'orientation des jeunes se résume aujourd'hui trop souvent à quelques paliers d'orientation en fin de collège puis en terminale, enfermant les jeunes dès le secondaire dans des parcours tubulaires et cloisonnés. La FAGE rejette cette conception et revendique une orientation progressive et active, tout au long du cursus, permettant à chaque jeune de poursuivre un parcours adapté à ses aspirations.

Alors que la période bac-3 / bac+3 est capitale dans l'orientation des élèves, peu de liens existent entre lycée et enseignement supérieur. Les lycéens ont une méconnaissance certaine de l'architecture complexe des formations du supérieur. Il est nécessaire de favoriser les interactions pédagogiques entre équipes enseignantes du secondaire et du supérieur, et de revaloriser l'image de l'Université fréquemment ternie par la communication

irresponsable de certaines organisations ce qui n'a pour seul effet que de pousser davantage les jeunes vers l'enseignement privé et lucratif.

Le service public d'orientation doit permettre, à l'échelle de chaque territoire, de coordonner et d'animer l'ensemble des acteurs, afin que chaque personne n'ait pas plus de deux portes à pousser pour trouver la réponse précise et concrète à sa situation. La formation, initiale comme continue, des professionnels de l'orientation et notamment des COPSYS doit à ce titre être renforcée, pour permettre un accueil adapté et un accompagnement personnalisé de chaque jeune dans la construction de son parcours d'orientation.

Les élus de la FAGE, attachés à une logique de simplification, revendiqueront la mise en place, dans le cadre d'un portail national numérique de l'enseignement supérieur, d'une plateforme conciliant l'accès à une information complète et lisible avec la mise en place d'un guichet numérique unique regroupant Admission Post Bac et le portail de vie étudiante des CROUS. Cette plateforme, suivant l'idée d'un passeport orientation-formation, permettrait à chaque jeune de gérer de manière autonome son parcours d'orientation. De plus, cela limiterait le non recours aux droits en matière de



Leviers

- Accompagner la mise en oeuvre de la spécialisation progressive en licence et la logique de majeure/mineure, en s'appuyant notamment sur la circulaire du 16 avril 2015
- Opérer, via les regroupements d'établissements, un rapprochement pédagogique et administratif entre les différentes formations supérieures
- Aller au bout de la semestrialisation en imposant le semestre, et non plus l'année, comme unité temporelle de référence dans l'enseignement supérieur
- Mettre en place une plateforme Admission Post-Licence garantissant à chaque diplômé de licence l'accès de droit à un master de son choix dans une mention compatible

Orientation active : déconstruire les préjugés

L'évolution des élèves et des étudiants dans leurs parcours d'orientation souffre des préjugés et représentations sociales qu'ils se font de l'enseignement supérieur. Pour permettre une orientation active et lutter contre les déterminismes précoces, il faut aider les jeunes à se libérer de la vision stéréotypée et hiérarchisée qu'ils ont des filières et influencée par le contexte social ou le genre. Pour la FAGE, la lutte contre les représentations et la valorisation de toutes les réussites sont des objectifs prioritaires.

À ce titre, l'action éducative par les pairs doit être encouragée, pour déconstruire les préjugés et faire de l'enseignement supérieur un lieu d'émancipation pour toutes et tous. C'est forte de ce constat que la FAGE a créé le projet "What's The Fac ?!" qui sera mis en place dès la rentrée 2016. Ce dernier consiste en la mise en place d'actions d'orientation à destination de collégiens et lycéens (dont les établissements sont prioritairement situés en zone urbaine sensible ou en milieu rural). Ainsi, des étudiants iront intervenir dans les établissements pour notamment présenter l'enseignement supérieur et les différentes filières ainsi que les aides disponibles pour permettre l'accès de toutes et tous à l'Université. Des journées d'immersion seront également organisées pour vivre l'enseignement supérieur au delà des clichés. De plus, des actions de tutorat seront menées afin de permettre aux élèves de mûrir leur projet sur un temps plus long.

Leviers

- Doter le service public d'orientation d'une identité visuelle commune et identifiable
- Obtenir une réforme du lycée structurée autour d'un tronc commun de compétences, mettant fin à la logique de filières et favorisant les interactions entre secondaire et supérieur
- Garantir aux jeunes des espaces physiques d'accueil et d'orientation par un plan de formation, initiale et continue, et de recrutement des COPSYS
- Intégrer l'ensemble des formations du supérieur à la plateforme APB et la fusionner avec le portail de vie étudiante au sein d'un guichet numérique unique

Des parcours de formation lisibles, décroisonnés et progressifs

L'orientation ne doit plus être considérée comme une sanction, ou comme une étape couperet du parcours d'un jeune. En ce sens, les élus de la FAGE entendront défendre la généralisation du droit à la réorientation pour les étudiants qui souhaiteraient se réorienter dans le supérieur.

Il faut ainsi mettre en place des dispositifs pédagogiques visant à détecter le plus tôt possible les étudiants en difficulté afin de leur permettre, s'ils le souhaitent, de se réorienter vers une formation adéquate. La mise en place de dispositifs souples, tels que le semestre rebond ou le semestre décalé, doit faire l'objet d'une priorité, conformément à la logique de semestrialisation prônée par le processus de Bologne et soutenue par la FAGE.

La progressivité dans le cursus est la composante essentielle d'un parcours d'orientation réussi. Les élus de la FAGE revendiqueront une mise en place effective de la spécialisation progressive afin d'inscrire l'orientation de l'étudiant sur un temps long.

Celle-ci doit s'appliquer tout au long de la formation et prioritairement en premier cycle. Pour cela, les élus de la FAGE oeuvreront à généraliser le système de majeure/mineure pour l'ensemble des formations, permettant ainsi le développement et la promotion de parcours pluridisciplinaires. Il faut agir au sein des établissements afin d'élaborer des offres de licence prévoyant des organisations pédagogiques qui ne ferment aucune porte en début de cycle, proposant des passerelles diversifiées (Universités, écoles, ...) au sein des regroupements et des voies de réorientations non stigmatisantes pour que chaque étudiant accède à la mention de licence de son choix.

Alors que le master est sensé être construit en quatre semestres cohérents, son organisation actuelle rappelle les vestiges des anciens DESS et DEA puisqu'il met en place la sélection entre le M1 et le M2. Les élus de la FAGE s'opposeront à toute forme de barrière sélective, et revendiqueront la mise en place d'un système d'Admission Post-Licence permettant d'articuler le premier et le second cycle universitaire en garantissant à chaque diplômé de licence l'accès de droit à un master de son choix dans une mention compatible.

Renforcer l'insertion professionnelle

Une insertion professionnelle renforcée

Avec un taux de chômage avoisinant les 25%, les jeunes sont une des catégories de la population les plus durement touchées par le chômage. L'insertion professionnelle est donc aujourd'hui une priorité. Les travaux entrepris quant à cette question restent néanmoins inachevés.

L'un des objectifs du cadre national des formations (CNF) est de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en prévoyant notamment l'introduction d'un cahier des charges sur les stages. En réduisant le nombre de mentions de licences et de master, le CNF a développé leur lisibilité auprès des entreprises et du monde socio-économique. La FAGE, seule organisation étudiante au CNESER à avoir soutenu le cadre national des formations, sera vigilante à la poursuite de son application.

Les référentiels de compétences en licence sont aujourd'hui rédigés et permettront, joints à une annexe descriptive au diplôme, aux entreprises d'avoir une réelle visibilité sur les compétences acquises par les étudiants. Les équipes pédagogiques doivent se saisir de ces outils pour construire avec les acteurs de l'orientation présents dans les établissements et notamment les bureaux d'aide à l'insertion professionnelle, les bilans de compétences permettant aux étudiants de pouvoir valoriser leur formation auprès du monde professionnel.

Les élus FAGE poursuivront la mise en place du référentiel de compétences en master ainsi que celui du doctorat. De la même façon, alors que l'annexe descriptive au diplôme valorisant ces compétences est aujourd'hui mise en place de façon hétérogène dans les établissements, la FAGE continuera de défendre sa délivrance systématique et sa généralisation complète.

S'insérer dans la vie active est l'une des missions initiales des filières courtes. Cependant, les DUT et les BTS ont progressivement été dévoyés de cet objectif. L'équipe CNESER de la FAGE veillera à rendre aux filières courtes leur vocation professionnalisante, répondant à leur objectif d'insertion professionnelle rapide et au besoin de niveaux de qualifications intermédiaires et techniques au sein du monde socio-économique.

Un autre levier majeur pour l'insertion professionnelle est le développement de l'entrepreneuriat étudiant. Le statut d'étudiant entrepreneur et l'annonce d'un cadrage sur la césure favorisent cette démarche. Cependant, il est indispensable de veiller à l'articulation et la coordination des structures PEPITES avec les universités, et au sein de leur territoire socio-économique, pour une action plus globale et moins hétérogène.



Leviers

- Redonner aux filières courtes leur mission d'insertion professionnelle directe
- Faire du supplément au diplôme un réel outil pour l'insertion professionnelle
- Développer l'entrepreneuriat étudiant grâce aux PEPITES
- Conserver des stages encadrés sur une durée maximale de 6 mois
- Permettre aux équipes pédagogiques de bénéficier d'un accompagnement de la part des bureaux d'aides à l'insertion professionnelle, notamment dans le cadre de la mise en place des bilans de compétences.

La valorisation des diplômes universitaires par le rapprochement du milieu socio-économique

La mise en place de relations avec le monde des entreprises et des professionnels constitue aujourd'hui une nécessité et un enjeu incontournable pour les Universités et l'avenir de leurs étudiants. Afin de conjuguer les exigences d'un enseignement universitaire et celles de formations qui se doivent d'être professionnalisantes, le développement d'étroites relations de partenariat avec le monde économique et social est indispensable.

C'est aussi au sein des ComUEs que ces relations Universités - Territoires peuvent s'instaurer notamment grâce à la présence de représentants du monde socio-économique et des collectivités dans les instances.

Comme évoqué précédemment, les référentiels de compétences doivent aujourd'hui servir à la construction des formations, mais la FAGE insiste aussi sur l'importance de l'action des conseils de perfectionnement pour accroître la lisibilité des diplômes pour le monde socio-économique. Il est de ce fait indispensable via ces dispositifs de valoriser la licence comme une formation professionnalisante et non comme le ticket d'entrée au master, master qui est trop souvent considéré comme le minimum requis pour une vraie insertion professionnelle.



- S'appuyer sur les référentiels de compétences dans la construction des formations ainsi que sur les conseils de perfectionnement pour accroître la lisibilité des diplômes pour le monde socio-économique
- Valoriser la licence comme diplôme professionnalisant
- Favoriser les rencontres entre le monde socio-économique et les étudiants
- Améliorer le lien entre les Universités et l'écosystème économique du territoire dans lequel elles évoluent dans la limite des franchises universitaires et de la liberté de la recherche

Leviers

Les stages

Les stages doivent répondre à un besoin de professionnalisation des jeunes dans le cadre de leur formation et doivent faire l'objet d'un accompagnement et d'un suivi. La FAGE a revendiqué cette vision lors de la mise en place du cadre national des formations mais aussi au moment de la loi stage. Le stage est donc un dispositif pédagogique.

La FAGE condamne fermement la volonté du Sénat, au travers de la loi Macron, de déconstruire la loi Khirouni en revenant sur la durée du stage, qui depuis août 2014 est fixée à un maximum de 6 mois. L'allongement de la durée remettrait en cause la plus-value pédagogique du stage et reviendrait sur les droits établis il y a un an.

L'équipe CNESER de la FAGE sera attachée à ce que les décrets venant préciser le cadrage du nombre maximal de stagiaires dans les entreprises soient publiés dans les plus brefs délais.

Filières Courtes

Les filières courtes, particularités françaises, sont incarnées par les brevets de techniciens supérieurs (BTS) et les diplômes universitaires de technologie (DUT). Ces formations sélectives en deux années post-baccalauréat sont des formations construites avec le monde professionnel dans l'optique d'une insertion professionnelle directe. Force est de constater que cet objectif est dévoyé à l'heure actuelle en regard du nombre croissant d'étudiants de ces filières poursuivant leurs études.

En outre, les BTS, bien que pensés pour des étudiants titulaires d'un baccalauréat professionnel et les DUT, pensés pour des étudiants diplômés d'un baccalauréat technologique accueillent respectivement un public de bacheliers technologiques et généraux.

Ainsi, la pression sociale reposant sur les bacheliers professionnels est accentuée et ceux-ci se retrouvent trop souvent contraints de s'orienter par défaut vers des filières où ils ne trouvent pas la formation et l'encadrement qu'ils auraient souhaité.

La FAGE souhaite qu'une politique volontariste soit enclenchée pour une réelle priorisation d'accès des bacheliers professionnels et technologiques vers respectivement les BTS et DUT. En outre, le développement de ces formations en alternance constitue un réel rempart contre le chômage de ces jeunes et sera promu par les élus de la FAGE. Enfin, un travail de communication devra être entamé sur les perspectives d'emploi à l'issue de la validation de ces diplômes.

La formation tout au long de la vie

Les enjeux stratégiques d'universités et plans d'action

L'acception française consiste à affirmer que la vie se sépare en trois moments imperméables : l'apprentissage, l'exercice professionnel et la retraite. Constatant que les parcours de vie évoluent sans cesse, l'Université, vecteur de promotion sociale, doit répondre à l'impératif politique d'ouverture sur la société en étant le support de la formation tout au long de la vie (FTLV). A cette fin, l'équipe CNESER de la FAGE devra s'assurer de la promotion et du développement de dispositifs permettant des allers-retours entre ces différentes étapes par le développement de l'apprentissage tout au long de la vie et de la démocratisation de l'accès à tout âge des formations du supérieur afin de répondre aux aspirations sociétales d'une mobilité professionnelle choisie et réussie et aux besoins en qualification du monde professionnel.

À l'heure où les dispositifs de financement de ces formations se multiplient (compte personnel de formation, développement professionnel continu, garantie jeunes ou encore pour les fonctionnaires le droit individuel à la formation), le développement de la FTLV constitue une réelle opportunité de développement de ressources propres pour les Universités, centres d'enseignement, de recherche et d'innovation par excellence.

Afin de répondre aux besoins, l'offre de formation tout au long de la vie doit être coordonnée au niveau des regroupements et être en adéquation avec les perspectives de développement des branches professionnelles territoriales.

Pour répondre aux besoins en termes de qualification, un changement d'approche doit s'opérer : l'approche par compétences, en ce qu'elles sont l'alliance de savoirs, de savoir-être et de savoir-faire, apparaît comme la plus appropriée.

Enfin, le port de cette offre de formation constitue une opportunité pour nouer des contacts avec le monde professionnel et valoriser l'offre de formation initiale. En outre, des dispositifs d'alternance dédiés doivent être envisagés. La FAGE demande l'investissement de l'Etat pour la mise en place et la structuration initiale de cette offre de formation.

Constatant que la réalité des salariés revêt de nombreuses contraintes, la question des rythmes et des supports de formation doit être posée. Le numérique apparaît comme un premier outil pour répondre aux contraintes liées à la distance entre le lieu de vie du salarié et l'établissement de formation. Pour autant, l'équipe CNESER de la FAGE veillera à ce que la pédagogie soit centrée sur la personne en formation et qu'un accompagnement soit assuré par l'établissement porteur de celle-ci.

Des dispositifs d'aide à la mobilité, à la restauration ou encore de logement ponctuel doivent être mis en place et supportés par les régions. Les coûts de la formation ne sauraient être soutenus par des personnes ne bénéficiant pas de dispositif de financement. Enfin, la formation tout au long de la vie doit être soumise à une démarche qualité pour être constamment en adéquation avec les besoins du monde professionnel et répondre aux attentes des personnes en formation.

L'affirmation à un droit réel à la formation tout au long de la vie

La mutation rapide du paysage économique revêt de nombreux enjeux. Si elle interroge l'organisation des formations initiales, elle pose aussi de nombreux défis de stratégie et de structuration de l'offre de formation tout au long de la vie. Permettre à la fois la qualification, la requalification et le droit universel de se former ne peut être possible sans un développement fort et coordonné de l'offre, mais aussi de l'accès, à la formation tout au long de la vie.

La FAGE porte depuis toujours une vision de l'approche par compétences conférant une responsabilité primordiale à l'apprentissage tout au long de la vie, permettant l'actualisation des connaissances et l'acquisition continue de nouvelles compétences. Ainsi, les élus CNESER de la FAGE se feront les défenseurs de la création d'un véritable droit à la formation, ainsi que les promoteurs d'un développement ambitieux de l'offre de formations continues au sein des établissements d'enseignement supérieur, notamment les Universités.

La FAGE a soutenu la création de la garantie jeunes qui permet à des jeunes entre 18 et 25 ans, ni étudiants, ni employés, ni stagiaires (NEETS) de percevoir une allocation dont le montant est équivalent au RSA et de bénéficier d'un accompagnement vers l'emploi ou la formation. Ce dispositif permet d'ancrer un droit nouveau pour les jeunes : celui de la formation. La FAGE entend concrétiser ce droit nouveau et ainsi garantir à chaque jeune un accès égal aux droits sociaux et à la qualification. L'équipe CNESER de la FAGE défendra la transformation de la garantie jeunes en droit opposable par tous les jeunes NEETS afin d'affirmer une politique ambitieuse pour la jeunesse, offrant à notre pays les leviers de son développement économique.

De plus, depuis le 1er janvier 2015, un nouveau moyen d'accès à la formation est mis en place par le biais du compte personnel de formation (CPF). Ce compte personnel alimenté en heures de formation est utilisable par tout salarié, tout au long de sa vie active, pour suivre une formation qualifiante. Le CPF remplace ainsi le droit individuel à la formation (Dif) depuis le 1er janvier 2015. Le CPF recense les heures de formation acquises par le salarié ainsi que la liste des formations dont peut bénéficier le salarié, qu'il s'agisse de formations professionnalisantes, de recours à la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou de l'acquisition de compétences sociales. L'équipe CNESER de la FAGE veillera à ce que les formations universitaires soient valorisées par les prescripteurs lors du recours au CPF.

Enfin, la valorisation des acquis est une opportunité qui doit trouver une place plus importante au sein de notre système. En adéquation totale avec la logique d'approche par compétences, la VAE et la validation des acquis professionnels doivent permettre l'acquisition de diplômes et certifications reconnus. Le recours à ces dispositifs doit être facilité.

Les élus CNESER de la FAGE seront attentifs aux efforts de mutualisation de l'offre de formations tout au long de la vie et d'harmonisation des modalités d'accès au niveau des regroupements d'établissements. La présence d'objectifs volontaristes en matière de validation d'acquis au sein des contrats de site doit enfin être valorisée afin d'inciter les établissements à développer le recours à ce type de dispositifs.



- Permettre l'évolution de la garantie jeunes en véritable droit à la formation
- Valoriser les formations universitaires au sein du catalogue de formations du CPF
- Inciter à la mutualisation, à l'échelle des regroupements, de l'activité de formation tout au long de la vie
- Valoriser, sur les contrats de site, les objectifs ambitieux de développement du recours à la VAE et à la VAP

Leviers

- Inciter les établissements à massifier leur offre de formation tout au long de la vie (FTLV)
- Permettre aux établissements de disposer librement des ressources propres dégagées de la FTLV en modifiant le cadre réglementaire
- Obtenir un investissement public pour la mise en place et la structuration initiale de cette offre de formation
- Valoriser les formations continues innovantes s'appuyant sur l'utilisation des technologies numériques sans se départir de la responsabilité d'accompagnement des établissements
- Mettre en place une démarche qualité de la FTLV, première étape pour son accréditation

Défendre une recherche publique de qualité

La recherche, véritable vecteur d'innovation et de développement économique est un socle porteur de nos universités. L'articulation recherche-formation est garante de la dispensation d'enseignements selon l'état de l'art. Pourtant, depuis de nombreuses années, la recherche française est grippée bien que de nombreux vecteurs de développement soient envisageables.

L'équipe CNESER de la FAGE accordera une vigilance toute particulière aux stratégies de recherche et aux moyens de leur mise en oeuvre. Les activités de recherche sur les territoires constituent un véritable vecteur de développement économique et de débouchés professionnels. Elles ne sauraient donc être détachées des activités d'enseignement supérieur. Leur financement constitue un réel investissement sociétal et se traduit par les conditions de recherche, tant en termes matériels qu'en termes de stabilité d'emploi. En outre, la reconnaissance des activités de recherche et du doctorat comme plus haut grade du système d'enseignement supérieur par la société permettra une sensibilisation de l'importance de cet investissement auprès de l'opinion publique.

Plus haut diplôme de notre système d'enseignement supérieur et de recherche, le doctorat souffre paradoxalement d'un manque criant de reconnaissance. Il peine en effet à être pleinement valorisé, notamment auprès du monde économique. Alors que les doctorantes et doctorants contribuent au quotidien à l'effort de recherche nationale, peu obtiennent finalement un emploi pérenne dans la recherche académique après de trop nombreuses années en contrats précaires. Pour la FAGE, il est primordial de reconnaître, grâce à un ensemble de mesures volontaristes, la place du doctorat dans notre société. Ainsi, l'équipe CNESER de la FAGE s'attachera à ce que des voies d'accès dédiées soient effectives pour tous les corps de la fonction publique. Nous serons aussi attachés à ce que cette expérience professionnelle que constitue le doctorat soit mieux valorisée au sein des conventions collectives.

Mathieu - Élu à l'Université d'Angers - Candidat CNESER pour la FAGE

L'articulation entre la recherche et la formation est un pilier de l'Université Française. Néanmoins, la recherche, moteur de progrès et d'innovation, traverse une crise profonde. Voyant ses financements s'amenuiser, et particulièrement ceux dits "récurrents", notre système de recherche place de plus en plus de doctorants, chercheurs et personnels dans des situations délicates. L'emploi scientifique connaît ainsi une augmentation fulgurante de la précarité, entre accès limité aux contrats doctoraux, suppression et gel de postes, non-remplacement et nombre important d'emplois non-durables. L'équipe CNESER de la FAGE, bien consciente de l'enjeu que représente l'amélioration urgente de la situation de l'emploi scientifique, revendiquera le financement d'un plan pluriannuel ambitieux en sa faveur. Ce plan devra se traduire par la fin des suppressions et gels de postes, par la création de plusieurs milliers de postes, et la titularisation progressive des emplois précaires.

Tarek - Élu à l'Université Paris Descartes - Candidat CNESER pour la FAGE



Une recherche financée publiquement et durablement

Leviers

- Rééquilibrer les financements récurrents et les financements sur projets
- Sanctuariser le budget de la recherche
- Augmenter la dotation de l'ANR afin d'améliorer le taux de succès de ses appels à projet
- Assurer la mesure annuelle de l'évolution des parts respectives du financement sur projets et du financement récurrent des organismes de recherche
- Cadrer l'utilisation du crédit d'impôt recherche pour le rendre profitable à la recherche, à son développement et à ses acteurs

Un financement public, renforcé et durable de la recherche

Les dernières années ont été marquées par l'augmentation du recours au financement sur projets faisant appel à des mécanismes de mise en concurrence. Notre recherche souffre chaque année un peu plus de l'affaiblissement des crédits dits « récurrents ». Cette diminution constante n'est nullement compensée par la politique de financement sur projets. Les crédits de l'Agence Nationale de la Recherche, en diminution depuis plusieurs années, ne permettent pas de financer des projets originaux ou non-thématiques, comme l'a démontré l'appel d'offre générique de l'été 2014 publié par l'ANR. Ce sont ainsi plus de 90% des dossiers déposés qui, non retenus, n'ont pas été financés.

Alors que le taux de succès aux appels d'offres de l'ANR chute dramatiquement, la place que prennent les financements sur projets est paradoxalement de plus en plus prégnante. Ainsi, loin d'être restée une agence de financements complémentaires, l'ANR est devenue la source majeure de financements des laboratoires dans de nombreuses disciplines. Il faut aussi noter que de 2006 à 2014, les dotations de l'ANR ont diminuées de 30%. La combinaison du

très faible niveau de financements par dotation de base des laboratoires, des faibles taux de succès des appels d'offre de l'ANR et de la diminution de la dotation de cette dernière, met une majorité de laboratoires dans une situation intenable qui nuit au développement de leurs recherches.

L'équipe CNESER de la FAGE s'attachera à mobiliser autour de la réalité inquiétante de l'état de financement de la recherche, et demandera un rééquilibrage en faveur des financements récurrents devant les appels à projets. Les moyens alloués à la recherche sont largement insuffisants, et plus que s'opposer à une éventuelle diminution pour l'année 2016, la FAGE revendiquera l'augmentation des dotations globales à destination du financement de la recherche.

Si le soutien public à la recherche privée se justifie par les bénéfices attendus pour la société, tous les dispositifs ne sont, pour autant, pas justifiables. Le coûteux crédit d'impôt recherche est aujourd'hui dérégulé et inadapté. Bien qu'utile à certains programmes et aux PME, il finance aussi, faute d'évaluation et de contrôle, des produits financiers et des stratégies agressives de groupes qui n'hésitent d'ailleurs pas à réduire leur activité de recherche. Cette situation ne peut être maintenue en l'état.

Un plan pluriannuel ambitieux pour l'emploi scientifique

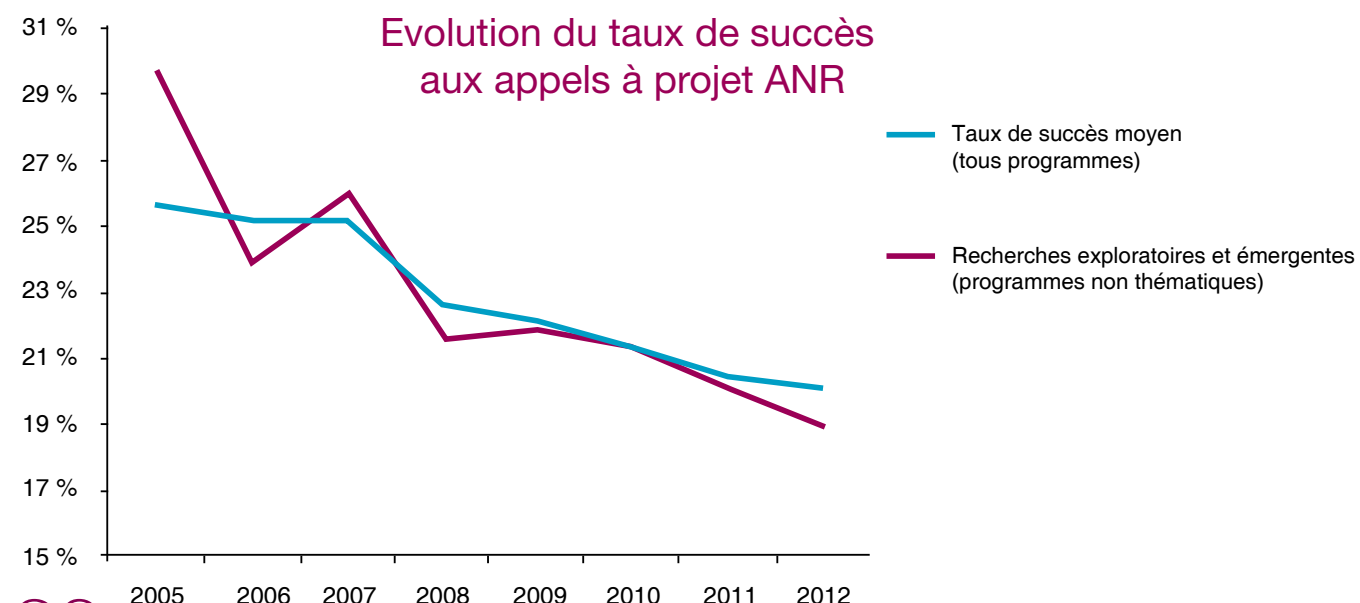
L'état actuel du financement de la recherche ne permet pas d'endiguer son déclin. Stabiliser des effectifs en diminution depuis plusieurs années ne pourra pas suffire à la redynamiser. Donner les moyens aux jeunes de faire de la recherche est une priorité. Alors que la France se situe au 6e rang des pays de l'OCDE comportant le plus grand nombre de diplômés de l'enseignement supérieur « court professionnel », elle ne se situe qu'au 19e rang en ce qui concerne les cycles longs. Face à la précarité des milliers de jeunes qui font de la recherche sans contrat, face aux milliers de chercheurs précaires, il est urgent de résorber la précarité. L'équipe CNESER de la FAGE portera la volonté de voir être mis en place un plan pluriannuel ambitieux de création d'emplois scientifiques. Ce plan devra notamment veiller à l'augmentation du nombre de contrats doctoraux à disposition des établissements, à renforcer

les "emplois supports" et à titulariser de façon progressive les personnels en situation d'emploi précaire.

Dans cette optique, l'équipe CNESER de la FAGE refusera que perdure la dynamique de suppressions et de gels de postes, ainsi que la logique de non-remplacement des personnels. Les conditions actuelles dans lesquelles étudient et travaillent les doctorants, les chercheurs et les personnels ne peuvent inciter les jeunes à s'engager dans la voie de la recherche. La FAGE demande que la titularisation des personnels s'accélère et qu'une promotion concrète soit effectuée envers les jeunes afin de les sensibiliser à la recherche dès la licence. De plus, la création de plusieurs milliers de postes supplémentaires dans le service public devra s'accompagner d'une réelle politique d'incitation à l'emploi des docteurs dans le secteur privé soutenue par une montée en puissance du dispositif de Conventions Industrielles de Formation par la REcherche (CIFRE).

Leviers

- Mettre fin aux suppressions et gels d'emplois
- Assurer le lancement et le financement d'un plan pluriannuel pour l'emploi scientifique, vecteur d'innovation et de développement économique
- Mettre en oeuvre une politique active de promotion de la recherche auprès des étudiants de Licence et Master
- Titulariser progressivement les personnels actuellement non-titulaires
- Inciter le recours au dispositif CIFRE par le renforcement de l'enveloppe budgétaire accordée à l'ANR
- Créer un guichet unique d'accueil des doctorants (recensement de financements, offres d'emploi, offres de formation,...)



Une formation des chercheurs renouvelée et valorisée

Une formation doctorale renouvelée

Le grade et le titre de docteur sont issus du plus haut diplôme de l'enseignement supérieur français. Cependant, aujourd'hui, le constat est accablant puisque selon les dernières études, reprises par le centre d'analyse stratégique, le taux de chômage des docteurs est plus élevé que celui des titulaires d'un master (10% contre 7% en 2007). La formation doctorale et le suivi de la thèse sont deux éléments nécessaires à la poursuite de carrière et à la lutte contre l'abandon et l'échec.

Il est nécessaire de prendre en compte le projet professionnel du doctorant. S'il souhaite s'adonner davantage à un métier dans le privé ou dans le public, sa formation doctorale doit prendre en compte les spécificités de son projet professionnel et personnel, sans pour autant lui fermer les portes des autres débouchés possibles. La FAGE propose la mise en place de parcours de formation doctorale en fonction du projet du doctorant (enseignant chercheur,

recherche dans le privé, ...) afin de lui permettre de suivre un parcours cohérent lors de sa formation. Ces parcours peuvent prendre la forme d'un plan de formation doctorale préconstruit auquel le doctorant pourra ajouter des modules de formation spécifiques et d'autres plus généraux, afin de ne pas s'enfermer et lui permettre de prétendre au plus de débouchés possibles.

Les vacations d'enseignement, les heures dispensées dans le cadre de tout type de contrats (doctoraux, ATER, ...) doivent pouvoir être valorisées automatiquement dans le cadre de la formation doctorale puisqu'elles apportent des compétences spécifiques comme, notamment, la pédagogie et les autres méthodes d'enseignements. La FAGE préconise à cet effet la reconnaissance systématique de l'activité d'enseignement (TD et TP) par l'attribution d'ECTS. La FAGE souhaite qu'une formation à la pédagogie soit garantie à tous les doctorants afin de leur donner toutes les armes en vue de la procédure de qualification.

Leviers



- Permettre des parcours de formation doctorale en fonction du projet professionnel et personnel du doctorant
- Reconnaître systématiquement l'activité d'enseignement (TD et TP) par l'attribution d'ECTS
- Généraliser la formation à la pédagogie pour les doctorants dans le cadre des Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ESPE)
- Assurer des formations doctorales transversales, abordant notamment les compétences de communication et de gestion de projet
- Garantir une mise en place efficace de l'année de césure pour les doctorants
 - Garantir un point d'étape annuel avec chaque doctorant afin d'améliorer son encadrement
 - Harmoniser les procédures d'attribution des missions d'enseignement dans les établissements

Une formation doctorale reconnue

En France, le doctorat n'est ni valorisé ni reconnu comme le plus haut diplôme du système d'enseignement supérieur. En effet, le diplôme le plus recherché à l'heure actuelle est celui d'ingénieur, preuve en sont les études sur l'insertion professionnelle des docteurs. La principale cause est le trop faible échange entre les milieux universitaire et économique. Les doctorantes et doctorants contribuent au quotidien à l'effort de recherche nationale, mais peu obtiennent finalement un emploi pérenne dans la recherche académique après de trop nombreuses années en contrats précaires.

Dans l'objectif de favoriser la poursuite de carrière des jeunes docteurs et de briser la frontière tenue entre le monde universitaire et celui de l'entreprise, la FAGE propose que soient mieux explicitées aux entreprises les compétences apportées par le doctorat. À cet effet, il convient de mettre en place une annexe descriptive au diplôme, appuyée sur

un référentiel de compétences propre au titre de docteur. L'équipe CNESES de la FAGE poursuivra le travail entamé dans la création d'un cadre national de la formation doctorale. Celui-ci devra réaffirmer le caractère unique du doctorat comme diplôme du plus haut niveau de l'enseignement supérieur. Il devra également permettre la valorisation de cette expérience professionnelle et asseoir la lisibilité des compétences acquises dans le cadre du doctorat. Il doit aussi permettre la diversification des voies d'accès, et notamment la validation des acquis de l'expérience, tout en s'assurant que cette dernière respecte le référentiel de compétences, particulièrement en matière de formation à la recherche et à la pédagogie.

Le doctorat est une expérience professionnelle de recherche. C'est pourquoi la FAGE souhaite que soit mieux reconnu, dans les conventions collectives, le grade de docteur. En outre, il est nécessaire de rendre pleinement effective la systématisation à tous les corps de la fonction publique d'une voie d'accès réservée aux docteurs.

Leviers

- Garantir un supplément au diplôme et l'élaboration d'un référentiel de compétences
- Permettre des événements incitant à la rencontre entre les milieux universitaire et économique
- Promouvoir les réseaux de jeunes chercheurs
- Améliorer la reconnaissance du titre de docteur dans les conventions collectives
- Systématiser à tous les corps des fonctions publiques une voie d'accès réservée aux jeunes docteurs
- Développer et cadrer des voies d'accès alternatives telle que la VAE





Une recherche intégrée à son territoire et projetée vers l'international

Une recherche intégrée et consciente de son territoire

La loi du 22 juillet 2013 a bousculé le paysage et l'organisation territoriale de l'enseignement supérieur et de la recherche en impulsant le développement des regroupements d'établissements, et notamment la création des communautés d'universités et établissements (ComUE). Ces regroupements mettent en relation l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur sur un territoire, et portent le projet de site qui se manifeste par le contrat pluriannuel d'établissement signé avec l'État. Pour la FAGE, les regroupements doivent jouer le rôle central de pivot des politiques régionales d'enseignement supérieur et de recherche.

L'université ne doit pas être envisagée comme une enclave coupée de son environnement socio-économique, mais bien comme un moteur du développement du territoire. À ce titre, l'université doit être pleinement investie de sa mission d'insertion professionnelle. L'équipe CNESER de la FAGE encouragera la construction de politiques de sites structurées autour d'un

intérêt régional partagé, décliné sous la forme de projets de site avec une identification propre (spécialisations de site). L'interdisciplinarité et la transdisciplinarité, sources d'innovation, doivent également être encouragées.

La FAGE est favorable à ce que des écosystèmes structurés combinant toutes les dimensions de l'innovation émergent. Cette combinaison consistant à accroître la porosité entre les acteurs économiques et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche favorisera la co-production et le développement de l'innovation, tout en préservant la liberté de la recherche. Cette démarche doit être la traduction de la responsabilité sociale des universités envers leurs territoires et leur développement.

Si elle reste résolument attachée à ce que la recherche demeure une compétence de l'État, la FAGE encourage les collectivités à adopter une politique de soutien aux pôles territoriaux de compétitivité économique (PTCE) où travaillent ensemble des laboratoires de recherches et des entreprises innovantes.

- Soutenir durablement les PTCE comme acteurs de mutualisation au service d'un développement durable du territoire
- Appuyer les enseignants chercheurs dans leur capacité d'innover par des moyens immobiliers, matériels, techniques et financiers

Leviers

Une recherche en capacité de rayonner à l'international

Les universités françaises contribuent au rayonnement international de la France et à sa politique d'influence, en formant de futurs cadres de nos partenaires, et en renforçant nos relations diplomatiques, culturelles et commerciales. Elles contribuent à une ouverture nécessaire sur autrui et à la capacité à coopérer et échanger des jeunes du monde entier. L'internationalisation des systèmes d'enseignement supérieur est aujourd'hui une réalité incontournable.

Avec près de 300 000 étudiants internationaux inscrits dans l'enseignement supérieur, la France est le 5e pays d'accueil des étudiants en mobilité, alors qu'elle était encore 3e il y a 5 ans. L'accueil administratif est le principal reproche des étudiants et des chercheurs étrangers. Outre la lourdeur de la procédure elle-même, son hétérogénéité de traitement selon le consulat ou la préfecture de rattachement conduit souvent à un sentiment d'injustice, justifié ou non.

La tristement célèbre circulaire « Guéant » limitant l'accès des étudiants étrangers

diplômés en France au marché de l'emploi, a été un signal négatif fort à l'international. Cette circulaire refusait aux diplômés étrangers la possibilité d'acquiescer, à la suite de l'obtention de leur diplôme, une première expérience professionnelle dans notre pays. La FAGE s'était élevée contre cette circulaire et avait salué son abrogation. Cependant des obstacles perdurent. L'équipe CNESER de la FAGE revendiquera, dans l'esprit du processus de Bologne, la création d'un véritable espace européen du travail des chercheurs.

Afin de renforcer les liens internationaux et la culture de la mobilité, l'équipe CNESER de la FAGE est attachée à ce que les programmes généraux de bourses de mobilité internationale, à destination des doctorants, chercheurs et enseignants-chercheurs puissent être généralisés. Développer la mobilité du personnel scientifique est un objectif de rayonnement primordial. Parallèlement, l'équipe CNESER de la FAGE oeuvrera à ce que l'accueil des chercheurs et doctorants internationaux, ainsi que leur libre circulation sur le territoire, puissent être facilités.

Leviers

- Généraliser les programmes généraux de bourses de mobilité internationale
- Développer la mobilité des enseignants-chercheurs
- Permettre le soutien au montage de projets de recherche européens
- Favoriser l'accueil d'enseignants chercheurs et de chercheurs étrangers dans nos établissements
- Faciliter la libre-circulation sur le territoire des chercheurs et étudiants internationaux
- Permettre la création d'un véritable marché européen du travail des chercheurs



La FAGE : avec les élus associatifs et indépendants



En tant qu'élus en conseils centraux, nous avons toujours veillé à l'importance des retours des élus de composante de nos établissements pour définir une position en regard des valeurs que portaient notre liste avec le prisme de la situation vécue par les étudiants concernés. Mue par cette même volonté, l'équipe CNESER de la FAGE s'attachera à être en contact régulier avec les élus des établissements d'enseignement supérieur pour prendre une position éclairée. Loin de nous placer dans une situation passive, nous entendons avoir une démarche proactive pour accompagner les équipes d'élus sur les questions d'actualités, de défense individuelle ou encore sur les questions récurrentes à l'instar des procédures d'accréditation



Camille - Elue à l'Université Jean Moulin - Lyon 3 - Candidate CNESER pour la FAGE

- | | |
|--|---|
| 1 MAHRAOUI Tarek
DFGSP 3 - Pharmacie
Université René Descartes - Paris V | 1 bis MOREAU Ysé
DFGSM 3 - Médecine
Université Paul Sabatier - Toulouse III |
| 2 ROMAT Emmanuelle
Licence 3 de Droit
Université Toulouse I Capitole | 2 bis LEVAILLANT Mathieu
DFASM1 - Médecine
Université d'Angers |
| 3 CONAN Yoann
DFASM 1 - Médecine
Université de Bretagne Occidentale | 3 bis TASTE Camille
Master 1 IAE - Management des systèmes d'information
Université Jean Moulin - Lyon III |
| 4 VIGUIER Marina
Master 1 de Droit
Université Picardie Jules Verne | 4 bis LOSFELD Jimmy
Licence 3 de Sciences
Université de Strasbourg |
| 5 OURTIES Guillaume
Licence 3 de Biologie
Université d'Auvergne | 5 bis PEREZ Mélanie
3ème année de Doctorat en STAPS
Université de Montpellier |
| 6 DUBOIS Lauranne
DFASP 2 - Pharmacie
Université Claude Bernard Lyon I | 6 bis COQUERELLE Mathias
Master 1 en MIAGE
Université Paris Ouest - Nanterre la Défense |
| 7 SPOONER Quentin
Master 2 - Droit Public
Université de Reims Champagne-Ardenne | 7 bis TRAFEH Hafsa
Licence 1 en Langues Etrangères Appliquées
Université de Basse Normandie - Caen |
| 8 JOUBERTON Amy
3ème année d'études en orthophonie
Université de Bordeaux | 8 bis GRUSON Xavier
Licence 3 en Langues Etrangères Appliquées
Université Charles De Gaulle - Lille III |
| 9 TIRABOSCHI Alexandre
DUT 2 Génie Biologique
Université Jean Monnet - Saint Étienne | 9 bis FADDOUL Marianne
DFGSP 3 - Pharmacie
Université d'Aix - Marseille |
| 10 GAUDEFROY Sophie
2ème année d'études en Soins Infirmiers
Université de Franche Comté | 10 bis HENRY Antoine
5ème année d'études en Odontologie
Université du droit et de la santé - Lille II |
| 11 LESELLIER Maximilien
5ème année d'études d'Ingénieur
Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg | 11 bis INGELAERE Laura
Licence 1 en STAPS
Université du Littoral et de la Côte d'Opale |

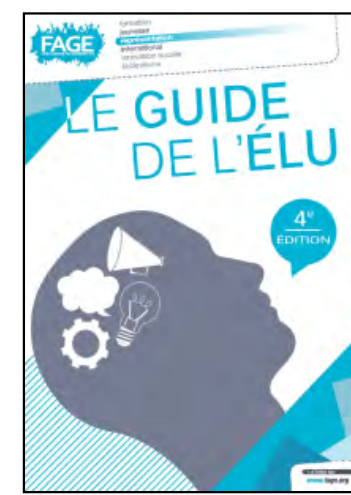
>>> Retrouvez toutes les informations nécessaires pour un élu dans le Guide de l'élU !

>>> Commander le Guide de l'élU <<<

<http://www.fage.org/formations/gde.htm>

>>> Et aussi sur le WikiFAGE !

<http://www.wikifage.org/>





Qu'est-ce que la FAGE ?

La Fédération des associations générales étudiantes - FAGE - est la plus importante organisation de jeunes en France. Fondée en 1989, elle assure son fonctionnement sur la démocratie participative et regroupe près de 2000 associations et syndicats, soit environ 300 000 étudiants.

La FAGE a pour but de garantir l'égalité des droits et la réussite dans le système éducatif. C'est pourquoi elle agit pour l'amélioration constante des conditions de vie et d'études des jeunes en déployant des activités dans le champ de la représentation et de la défense des droits. En gérant des services et des œuvres qui répondent aux besoins sociaux, elle est également actrice de l'innovation sociale.

La FAGE est reconnue organisation étudiante représentative par le Ministère en charge de l'enseignement supérieur. Indépendante des partis, des syndicats de salariés et des mutuelles étudiantes, elle base ses actions sur une démarche militante, humaniste et pragmatique. Partie prenante de l'économie sociale et solidaire, elle est par ailleurs agréée jeunesse et éducation populaire par le ministère en charge de la jeunesse.

A travers la FAGE, les jeunes trouvent un formidable outil citoyen pour débattre, entreprendre des projets et prendre des responsabilités dans la société.

La FAGE est membre de :

Un réseau national

29 fédérations territoriales

19 fédérations de filières

2 000 associations étudiantes

300 000 étudiants

adhérents à une association membre de la FAGE

ESU : European Students' Union

FFJ : Forum Français de la Jeunesse

MedNet : Mediterranean Network of Student Representatives

CNOUS : Centre National des Oeuvres Universitaires et Scolaires

CNESER : Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

CNAJEP : Comité pour les relations National et internationales des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire

CSE : Conseil Supérieur de l'Éducation

